

VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ

SEANCE DU VINGT-SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 24

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 25

Convoqués le :
21/09/2022

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjoint au Maire. Monsieur Jean-Yves BEGUE, Monsieur Léo KANNY, Madame Monique SCHALLER, Madame Jeannine BILLOTTE, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Valérie BOHR, Monsieur Michel LUTZ, Madame Rachel NICOLAS, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michèle WIBRATTE, Monsieur Clément CONROUX, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et excusés : Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Francis GUEHÉRY, Monsieur Michel LEICK, Monsieur Farès CHABI

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Vanessa CARRARA, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric RENAUDAT

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane LEEMAN

=====

**POINT 2022-49-Demande d'adhésion de la Commune
de Lorry-Mardigny à l'Eurométropole de Metz**

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 30 mai 2022 approuvant la demande d'adhésion de la Commune de Lorry-Mardigny à l'Eurométropole de Metz,

VU l'étude d'impact présentant une estimation des incidences de l'opération sur les ressources et les charges ainsi que sur le personnel de la Commune de Lorry-Mardigny et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés,

VU la notification par courrier de Monsieur le Président de l'Eurométropole de Metz en date du 21 juin 2022,

CONSIDERANT que la demande d'adhésion de la Commune de Lorry-Mardigny à l'Eurométropole de Metz est subordonnée à l'accord du Conseil Municipal dans les conditions de création de l'établissement,

VU l'avis favorable de la Commission des finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

PREND ACTE de l'étude d'impact,

APPROUVE la demande d'adhésion de la Commune de Lorry-Mardigny à l'Eurométropole de Metz.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 27/09/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20220927-2022-49-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2022

Affichage : 06/10/2022

Le secrétaire de séance,
Stéphane LEEMAN



Le Maire,
Jean BAUCHEZ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.